Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 2 juin 2023

Réunion restreinte électronique du 2 juin 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

Championnats Jeunes

- **U16 REGIONAL 1**

Participent à la phase d'accession au championnat National U17 :
EPERNAY RC et MOLSHEIM/ESME

Suite au tirage au sort effectué le 18 mai voici l'ordre des rencontres :

Dimanche 4 juin 2023 :
- EPERNAY RC – MOLSHEIM ESME à 15h00

Samedi 10 juin 2023 :
- MOLSHEIM ESME – EPERNAY RC à 15h30

Descendent en U17R2 :
REIMS STE ANNE – VERDUN BELLEVILLE – PAGNY/ MOSELLE – CHAPELLE RCSC – ST AVOLD – AMNEVILLE CSO – STRG PIERROTS VAUBAN et STRG KRONENBOURG

- **U18 REGIONAL 1**

Participent à la phase d'accession au championnat National U19 :
PAGNY/MOSELLE et HAGUENAU FCSR

Suite au tirage au sort effectué le 18 mai voici l'ordre des rencontres :

Samedi 3 juin 2023 :
- HAGUENAU FCSR – PAGNY/MOSELLE à 17h30

Samedi 10 juin 2023 :
- PAGNY/MOSELLE – HAGUENAU FCSR à 18h00

Relégations du championnat U17 Nationaux :
MULHOUSE FC et THIONVILLE LUSITANOS

Repêchage du meilleur 11ème :

Classement des 11èmes :

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou repêchage, un ordre sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans leur groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.
- Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application de l'alinéa ci-dessus.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

	Clubs	***Points***	***Carton Bleu***
1	*ILLZACH ASIM*	*12 pts*	*-33*
2	*METROPOLE TROYENNE*	*12 pts*	*-69*

Repêchage en U18R1 : ILLZACH ASIM

Descendent en U19R2 :
THIONVILLE LUSITANOS (suite à la rétrogradation des U17 Nationaux), MULHOUSE FC (suite à la rétrogradation des U17 Nationaux), COLMAR SR, VILLERS COS et METROPOLE TROYENNE.

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président, **Le Secrétaire,**

Gérard SEITZ **Bernard PAQUIN**